



La réforme
de l'éducation
prend forme

Pour offrir ce qu'il y a de mieux
à nos enfants

Pour offrir ce qu'il y a de mieux
à nos enfants



Québec 

Mot du ministre



Septembre 2000 marquera le coup d'envoi d'une importante réforme de l'enseignement primaire et secondaire. Si les efforts des années 60 ont permis à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux études, comme cela s'imposait à l'époque, le temps est maintenant venu de permettre à tous les jeunes d'accéder à la réussite, à la mesure de leurs choix et de leurs ambitions.

Cette réforme est le résultat d'une longue réflexion et d'un processus de consultations publiques qui s'est étendu sur plusieurs années. Elle s'inspire de nombreuses expériences menées dans des écoles du Québec au cours des dernières années et constitue une réponse aux multiples propositions reçues lors des États généraux sur l'éducation.

C'est avec confiance que nous devons tous ensemble – partenaires du réseau, enseignantes et enseignants, personnel des établissements scolaires et parents – aborder cette réforme et tout mettre en œuvre pour assurer le succès de son implantation. Je suis conscient qu'un tel exercice comporte son lot d'exigences, mais travailler à bâtir l'avenir de nos enfants constitue, pour ma part, un des défis les plus stimulants qui soient.

Je crois au bien-fondé de cette réforme et à la nécessité de la réaliser. Je demeure profondément convaincu qu'en misant sur l'engagement de tous les acteurs de notre système, la réforme saura répondre aux attentes de la population québécoise à l'endroit de l'école et qu'elle pourra, surtout, offrir ce qu'il y a de mieux à nos enfants et les préparer à participer pleinement à la vie de notre société.

François Legault,
Ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse

LA RÉUSSITE, AU CŒUR DE LA RÉFORME

Le système scolaire québécois est parmi les meilleurs au monde et les acteurs qui l'animent font preuve d'un professionnalisme et d'un engagement dignes de mention. Si la nécessité d'améliorer ce système est apparue, c'est parce que la réalité que vivent les jeunes aujourd'hui et qu'ils vivront demain est sans commune mesure avec celle de leurs parents et de leurs grands-parents.

Les choses changent, la société évolue. Des attentes nouvelles se manifestent. Tous les partenaires du réseau scolaire québécois conviennent de l'importance d'adapter l'école de manière à mieux répondre aux besoins de nos jeunes et à favoriser leur réussite.

Cette nouvelle réalité et les conclusions des plus récentes études dans le domaine de l'éducation ont conduit le ministère de l'Éducation à proposer le *Programme de formation de l'école québécoise*. Celui-ci deviendra, pour ainsi dire, le journal de bord des établissements scolaires dans la mise en œuvre de la réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Les principes de la présente réforme, bien qu'ils ne soient pas entièrement nouveaux, constituent selon ses artisans et bien des observateurs, la meilleure façon de préparer nos enfants à faire face aux défis qui les attendent. La réforme nécessite un changement de vision, d'attitudes et de pratiques. Toutefois, pour les écoles québécoises, le mois de septembre 2000 constitue le signal de départ de la réforme et non le fil d'arrivée. Il faut comprendre que nous nous engageons dans un long processus et que ces changements s'opéreront graduellement.

Par cet emballant projet, le gouvernement et ses partenaires visent à donner à tous les jeunes la chance de devenir des citoyens autonomes, capables de participer à la mise en place d'une société plus juste, plus démocratique et plus égalitaire. Il faut donc agir sans tarder pour faire en sorte que notre système d'éducation permette à chaque élève de se réaliser pleinement.



PARCE QUE CHAQUE ÉLÈVE EST IMPORTANT

La réforme vise d'abord et avant tout à permettre la réussite de nos élèves en misant, notamment, sur un enseignement qui soit mieux adapté à chaque enfant. Seize écoles du Québec, dont trois écoles anglophones et deux écoles privées, expérimentent actuellement les principaux éléments de la réforme à l'éducation préscolaire et au premier cycle du primaire. Jusqu'à maintenant, l'expérience s'avère très positive. On constate un appui réel de la part des équipes-écoles de même qu'un accroissement de la motivation chez les élèves, qui confirment que les principes de la réforme sont valables et méritent d'être mis en œuvre dans tout le Québec.

POURQUOI LA RÉFORME ?

POUR REVENIR AUX APPRENTISSAGES ESSENTIELS

L'un des constats des consultations menées par le Ministère a fait ressortir la nécessité de modifier l'environnement dans lequel sont placés les élèves et de recentrer les programmes d'études sur les apprentissages essentiels comme la langue et les mathématiques tout en leur permettant d'acquérir, assez tôt dans leur cheminement scolaire, des notions de base en histoire et en sciences.

Les élèves auront une formation de base commune de la maternelle jusqu'à la fin du quatrième cycle (3^e secondaire). Au cinquième cycle (4^e et 5^e secondaire), ils pourront renforcer les apprentissages de base tout en diversifiant leur cheminement en fonction de leurs domaines d'intérêt. Ils pourront ainsi opter pour le domaine des mathématiques, des sciences et de la technologie, ou celui des langues, des arts, de l'univers social, du développement personnel, ou encore se diriger en formation professionnelle.

La révision des programmes entraînera des changements dans les matières elles-mêmes, mais aussi dans la façon dont elles seront abordées et dans la répartition du temps qui leur sera consacré. Par exemple, plus d'heures seront consacrées à l'enseignement de la langue maternelle et des mathématiques.



Nouvelle grille-matières au primaire

Au premier cycle du primaire (1^{re} et 2^e année), les matières enseignées à compter de l'automne 2000 seront :

- le français, pour les élèves qui fréquentent une école francophone;
- les mathématiques;
- l'enseignement moral ou l'enseignement moral et religieux;
- le français et l'anglais, pour les élèves qui fréquentent une école anglophone;
- les arts (musique, arts plastiques, art dramatique ou danse);
- l'éducation physique et à la santé.

Au deuxième cycle du primaire (3^e et 4^e année) s'ajouteront à compter de l'automne 2001 :

- les sciences et la technologie;
- la géographie, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté;
- l'anglais, pour les élèves qui fréquentent une école francophone.

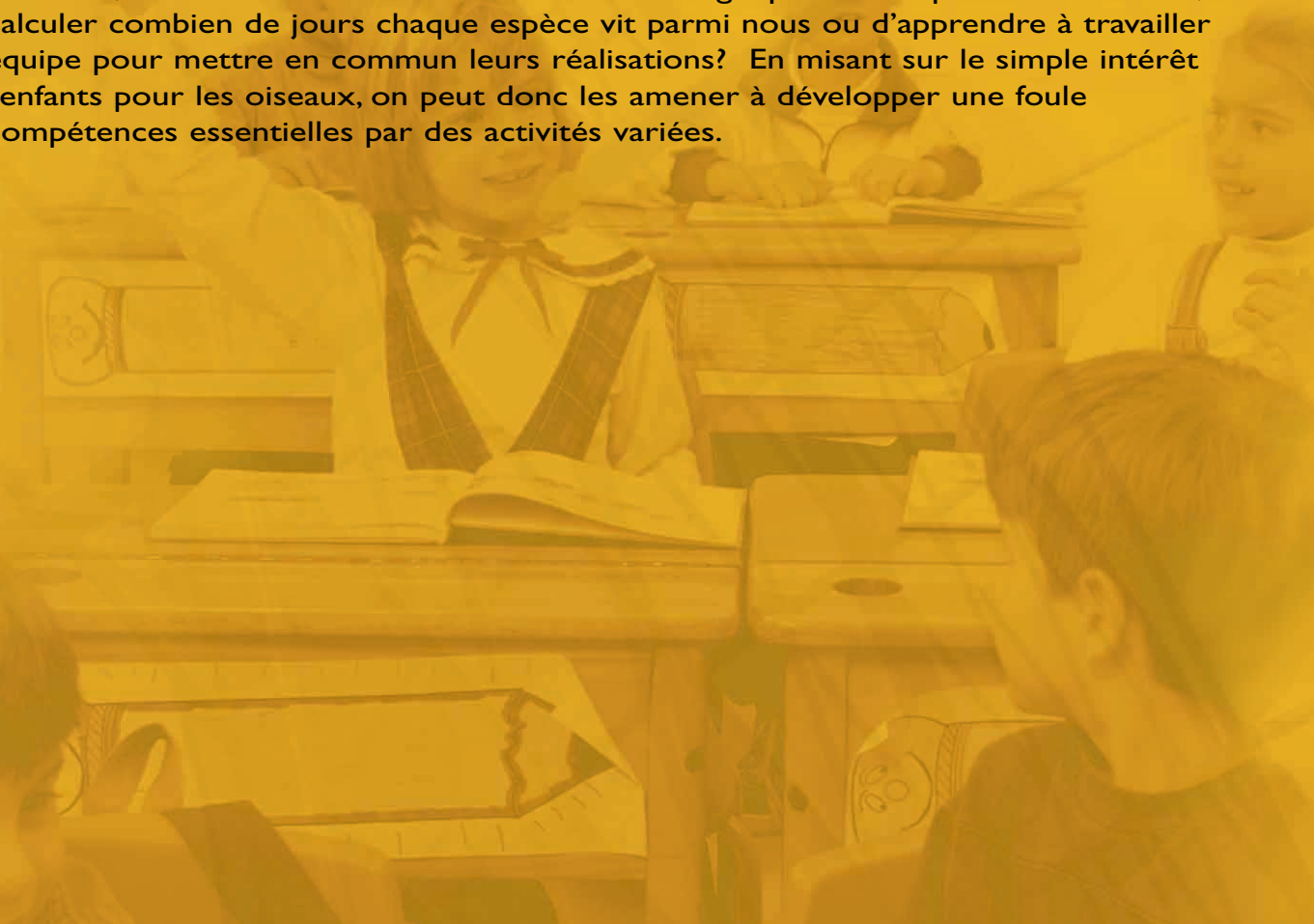
Le programme du **troisième cycle du primaire** (5^e et 6^e année), qui comporte les mêmes matières qu'au deuxième cycle, entrera en vigueur à **l'automne 2002**.

POUR QUE L'ÉLÈVE PARTICIPE PLUS ACTIVEMENT À SES APPRENTISSAGES

Les nouvelles approches pédagogiques reposent sur des compétences à développer, compétences qui incluent à la fois des connaissances (des savoirs), des habiletés (des savoir-faire) et des attitudes (des savoir-être). Il s'agit d'une notion clé dans la présente réforme.

On sait maintenant que l'élève apprend mieux lorsqu'il participe activement à ses propres apprentissages. Il faut aussi l'amener à faire des liens significatifs entre les différentes matières et à trouver, dans la vie de tous les jours, des exemples d'application de ce qu'il apprend. Au lieu d'écouter passivement les enseignantes et les enseignants, l'élève participera davantage en classe. Ainsi, en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs préoccupations, les élèves seront amenés à réaliser plus de projets, de recherches et d'activités de résolution de problèmes. Les élèves travailleront plus fréquemment en ateliers et en équipes afin de développer l'ensemble de leurs compétences.

Par exemple, un intérêt marqué d'une classe pour les oiseaux n'est-il pas l'occasion d'apprendre à faire une recherche sur Internet, de s'initier à la géographie pour savoir où ils vivent, d'écrire une lettre à un club d'ornithologie pour avoir plus d'information, de calculer combien de jours chaque espèce vit parmi nous ou d'apprendre à travailler en équipe pour mettre en commun leurs réalisations? En misant sur le simple intérêt des enfants pour les oiseaux, on peut donc les amener à développer une foule de compétences essentielles par des activités variées.



POUR MISER SUR UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ À CHAQUE ÉLÈVE

Avec la réforme, les apprentissages du primaire se feront dorénavant sur trois cycles de deux ans. Les six années demeureront, bien sûr, mais les enfants disposeront de deux années pour développer les compétences liées à un programme d'études donné. Ce type d'aménagement correspond davantage aux étapes du développement de l'enfant et à sa psychologie. Les élèves disposeront ainsi de plus de temps pour maîtriser les apprentissages de base et pour exécuter des tâches plus élaborées. Cette mesure devrait aussi susciter davantage d'échanges entre les enseignants en ce qui a trait au suivi des élèves et aux différentes approches utilisées. Dans ce type d'organisation, le redoublement deviendra une mesure tout à fait exceptionnelle.

Le nouveau programme de formation établit de façon précise les compétences que les élèves doivent développer. Le programme est également conçu de manière à ce que les enseignantes et les enseignants puissent en enrichir au besoin les contenus à l'intention des élèves plus doués ou encore approfondir les apprentissages de base pour les élèves aux prises avec des difficultés. La réforme permet donc aux enseignantes et aux enseignants d'adapter plus facilement leur enseignement aux besoins et au rythme d'apprentissage de chaque élève.

POUR MIEUX SUIVRE L'ÉVOLUTION DE CHAQUE ÉLÈVE

Le bulletin, le principal moyen de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant, s'adaptera à ces nouveaux cycles. Au nombre d'au moins quatre par année, leur présentation permettra de mieux suivre le rythme d'apprentissage et le progrès des enfants.

L'évaluation ne portera plus uniquement sur les connaissances acquises, mais aussi sur les façons d'y arriver. Les écoles pourront également, en collaboration avec les enseignants et les parents, adopter d'autres moyens pour renseigner les parents sur la progression de leur enfant. Le journal de classe, le carnet de route ou le portfolio sont des outils qui pourront être proposés aux parents.

Calendrier d'implantation de la réforme

Septembre 2000 : maternelle, 1^{re} et 2^e année

L'implantation des nouveaux programmes se fera progressivement à compter de l'année scolaire 2000-2001 et se poursuivra jusqu'en 2006. En septembre 2000, elle s'appliquera d'abord à **l'éducation préscolaire** et au **premier cycle du primaire**.

Au primaire

Les 1^{re} et 2^e années deviendront le **premier cycle**.

Les 3^e et 4^e années deviendront le **deuxième cycle**.

Les 5^e et 6^e années deviendront le **troisième cycle**.

Année d'implantation

2000-2001

2001-2002

2002-2003

Au secondaire

Les 1^{re}, 2^e et 3^e années deviendront le **quatrième cycle**.

2003-2004

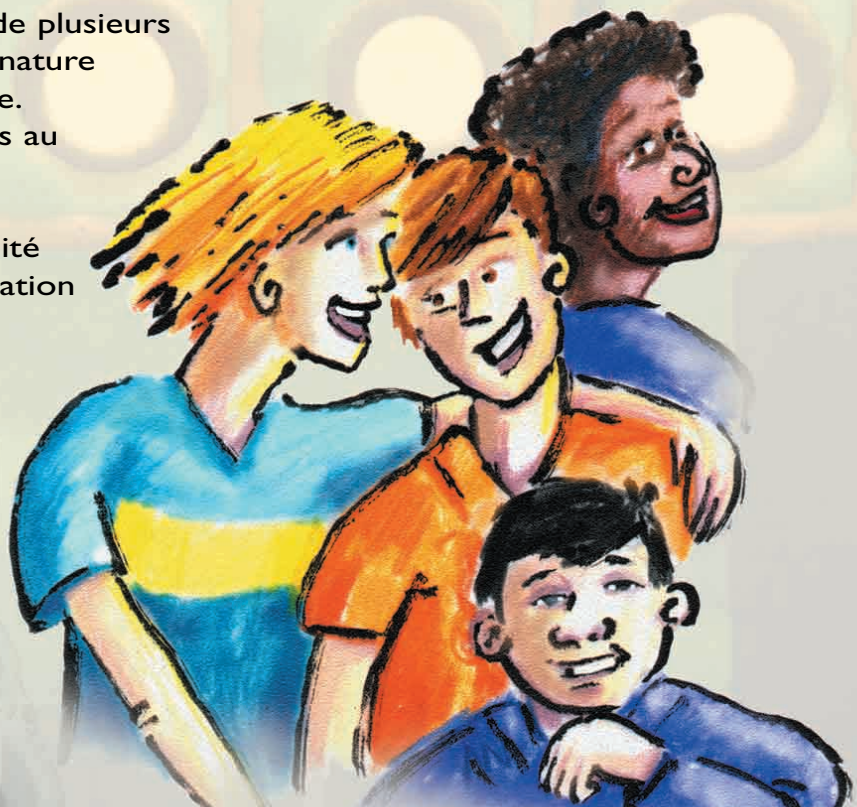
Les 4^e et 5^e années deviendront le **cinquième cycle**.

2004-2006

LA RÉUSSITE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le succès de la réforme est une affaire collective. Il dépend non seulement des efforts du personnel enseignant et des directions d'école, mais aussi des parents. Ces derniers sont d'ailleurs des acteurs clés de la réforme. Il leur revient en premier lieu de créer un environnement familial axé sur des valeurs de réussite éducative.

Les parents peuvent aussi intervenir de plusieurs façons dans les décisions touchant la nature des services éducatifs donnés à l'école. Ils ont la possibilité d'élire des parents au conseil d'établissement de l'école ou encore de s'y faire élire. Ils peuvent par ailleurs être actifs au sein du comité de parents, de l'organisme de participation des parents (OPP) de leur école ou encore au conseil des commissaires de leur commission scolaire.



POUR PLUS D'INFORMATION

Pour en savoir davantage sur la réforme de l'éducation dans les écoles du Québec, vous pouvez vous renseigner :

- * à l'école de votre enfant;
- * à la direction régionale du ministère de l'Éducation la plus près de chez-vous; ou
- * en consultant le site du Ministère à l'adresse www.meq.gouv.qc.ca, rubrique Virage.

Vous pouvez également communiquer avec la Fédération des comités de parents, dont voici les coordonnées :

**389, boulevard Rochette
Beauport (Québec) G1C 1A4
Téléphone : (418) 667-6713
ou le 1 800 463-7268
www.fcppq.qc.ca**

Québec 
Ministère
de l'Éducation

L'ÉDUCATION
Parle-moi de ça!

